

De quo/quanto magis... eo/tanto magis... à plus... (et) plus...

Autor(en): **Väänänen, Veikko**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **37 (1973)**

Heft 145-146

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-658406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE QUO/QUANTO MAGIS... EO/TANTO MAGIS...
A PLUS... (ET) PLUS...*

I. Le français moderne.

Plus je l'examine, (et) plus le problème me paraît complexe.

Cette phrase exprime — outre une platitude — une comparaison proportionnelle c.-à-d. un rapport direct ou inverse entre deux termes comparatifs. A cet effet, le français moderne se sert d'une formule ramassée qui consiste en simples marques comparatives *plus, moins* (par ex. *Plus je l'examine, (et) moins le problème me paraît simple*) et, plus rarement, *mieux, pire, meilleur, moindre*, placées en tête des deux éléments en corrélation¹. Certes, il existe, pour rendre le même rapport, des tours plus « notionnels », moins concis : *Le problème me paraît d'autant plus complexe que je l'examine davantage.* — *A mesure que je l'examine davantage, le problème...* Néanmoins, la formule corrélatrice n'est pas étrangère même au langage savant : « Les mots ne doivent être que des signes — écrit A. Meillet² —, et moins interviendra la valeur propre de ces signes, mieux les idées apparaîtront dans leur pureté ».

Les deux propositions constituant une comparaison proportionnelle seront désignées dans la suite respectivement par *protase* et *apodose*. Elles présentent certains caractères spécifiques :

1. La protase est marquée d'une intonation propre que l'on qualifiera, sommairement, de non terminale. Ce trait est particulièrement significatif dans une protase à plusieurs éléments coordonnés : *Le grand-oncle s'est mis en colère et, plus il grondait, plus il postillonnait, plus de mon côté, je m'entêtais à crier*³.

* Communication (légèrement remaniée) faite au V^e Congrès des Romanistes scandinaves, Turku, du 6 au 10 août 1972.

1. Cf. Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*, t. III, *Les propositions subordonnées*, p. 450-454.

2. BSL, 87 (1933), p. 6.

3. Duhamel, *Salavin* V, III ; *ap.* Robert, s. v. *plus*.

2. Dans les deux propositions, la marque comparative se place en tête, mise ultérieurement en relief par un accent d'intensité.

3. L'ordre des deux termes protase-apodose est fixe.

4. L'apodose peut être ou non précédée de la particule *et* (voir plus bas).

5. L'une et l'autre proposition comporte un verbe à forme personnelle. Autrement dit, la formule corrélatrice est incompatible avec la construction nominale. Ainsi, point d'équivalent formel, en français moderne (il en était autrement dans la vieille langue, voir plus bas), de lat. *Quo prius eo melius*, it. *Quanto prima, tanto meglio*, roum. *Cu cât mai repede, cu atât mai bine*. (Le français tournera assez gauchement : *Le plus tôt sera le mieux*.) C'est qu'à défaut d'articulants (struments de degré), la formule française requiert l'appui d'un verbe : aussi ce n'est que dans l'apodose que la marque comparative est tolérée immédiatement devant un adjectif auquel il est incident, par ex. *Plus l'offenseur est cher, et plus grande est l'offense*¹.

Enfin, on aura noté, dans notre exemple cité en premier lieu, une petite astuce : le présentatif *le* précède (en protase) son référent *le problème* (en apodose). Or pareille disposition, admise à côté de : *Plus j'étudie le problème, (et) plus il me paraît complexe*, est un trait qui appartient en propre à l'hypotaxe : la protase est donc une subordonnée par rapport à l'apodose, proposition principale. En effet, la parataxe ne s'accommoderait pas de cet agencement : on dira par ex. *J'étudie ce problème depuis longtemps, et il ne m'en paraît que plus complexe*, et non : **Je l'étudie..., et le problème...* En somme, les circonstances sont assez analogues à un cas où la subordination ne fait pas de doute, tel que : *Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue* (Pascal).

Or, la formule corrélatrice du français moderne est, on s'en doute bien, le résultat d'une longue sélection opérée par la langue depuis l'ancien français, qui à son tour prenait la relève du latin.

II. Le latin.

1. Il importe tout d'abord de rappeler que les deux formules enseignées par les grammaires d'usage : QUO MAGIS... EO/HOC MAGIS... et QUANTO MAGIS... TANTO MAGIS...² n'étaient ni de valeur stylistique égale ni, surtout,

1. Corneille, *Cid* I, VIII, *ap.* Robert, *l. c.* ; à noter le chiasme.

2. Dans nos schémas, *magis* désigne tout comparatif. — Il est entendu qu'en latin l'ordre protase-apodose est susceptible d'inversion.

les seules que le latin ait connues en cette fonction¹. De fait, la première fait défaut chez Plaute et Térence ; c'est la seconde, étant plus explicite, qui appartient à la langue courante de Plaute au latin tardif ; par ex. Vulgate, *Eccle.* 8.17 *Quanto plus laboraverit ad quaerendum, tanto minus inveniatur...* En plus, on trouve les combinaisons suivantes² :

- QUAM... TAM... (préclassique et poétique)
- QUO... TAM... (Lucrece, Virgile)
- QUANTO... TAM... (Lucrece, Virgile)
- QUANTO... EO/HOC... (Cicéron, *Ad Atticum*)
- QUANTUM... EO/HOC... (Tite-Live, Valerius Flaccus)
- QUAM... TANTO... (Plaute, Lucrece)
- UT... TANTO... (Plaute)

2. Une seconde série embrasse des formules à un seul articulant c.-à-d. dont seule la protase (proposition subordonnée) est marquée d'un terme quantitatif, en l'espèce :

QUO (Ovide, Tite-Live, Pline l'anc., Sénèque ; en latin tardif : Chiron, Cyprien) ;

QUANTO (Plaute, Lucrece, Pline l'anc., Tacite ; Ammien, Augustin ; Vulgate, *Hebr.* 8, 6 *Nunc autem melius sortitus est ministerium, quanto et melioris testamenti mediator est* ' mais à présent [le Christ] a obtenu un ministère d'autant plus élevé que meilleure est l'alliance dont il est le médiateur ' ; trad. l'École Biblique de Jérusalem) ;

QUAM (Plaute, Donat, Consentius) ;

UT (Quintilien) ;

CUM temporel (Plaute, *Miles glor.* 635, *Persa* 564 *Edepol, qui quom hanc magis contemplo, magis placet* ' Par Pollux, en vérité plus je l'examine, plus elle me plaît ' , trad. Ernout)³.

Mérite notre attention, tout particulièrement, l'extension du type à un seul articulant⁴, ainsi que la concurrence, jusqu'à basse époque, entre *quo*, *quanto*, *quam* en cette fonction. Enfin, on notera les deux cas chez Plaute,

1. Voir Leumann-Hofmann-Szantyr, *Lateinische Syntax und Stilistik*, p. 590 ; Ernout-Thomas, *Syntaxe latine*, p. 337 ; *Thesaurus linguae Latinae*, s. v. *magis*.

2. Pour abrégé, seront indiqués seuls les articulants.

3. Cf. G. Lodge, *Lexicon Plautinum*, II, p. 526^b, s. v. *quom* : « *quom magis = quo magis* », suivi des ex. de *Miles glor.* et de *Persa*.

4. A comparer le décumul propre au latin tardif, par ex. *Peregr.* 40, 2 *benedictis cathecumenis quam fidelibus... revertuntur = b. tam c. quam f.* ; cf. E. Löfstedt, *Spätlateinische Studien*, p. 17 sqq.

isolés à ce qu'il paraît, de *cum* temporel introduisant la protase, à la place d'un articulatif adverbe. On serait tenté d'y voir une amorce précoce du type réduit MAGIS... MAGIS... ¹, qui ne devait s'épanouir que dans la phase romane.

III. L'ancien français.

Meyer-Lübke faisait observer ² que des deux formules latines, QUO... EO... et QUANTO... TANTO..., la seconde s'est assez bien conservée — en espagnol, portugais, italien, provençal, ancien français —, alors que la première a été remplacée par d'autres, plus ou moins rapprochantes. Il attire bien l'attention sur les types romans à un seul articulatif, sans toutefois se demander s'il y a un rapport génétique entre ces derniers et les tours latins analogues. Les romanistes qui, après le maître, se sont occupés de la comparaison proportionnelle, n'ont guère poussé plus loin la recherche d'éventuelles origines latines ³.

L'ancien français offre à ce sujet une variété considérable, et qui n'est pas sans rappeler celle du latin. On peut en dégager grosso modo les schémas suivants :

1. La corrélation ancienne persiste :

a) *quant plus... (de) tant plus.*

En plus, servent d'articulatif de la protase, à la place de *quant* :

1. C'est en effet le commentaire qu'en donnent, sans plus, Leumann-Hofmann-Szantyr, p. 591 (« blosses *magis-magis...* »).

2. *Grammatik der romanischen Sprachen*, t. III, § 611.

3. E. Lerch, *Historische französische Syntax*, t. III, p. 415 sq. ; E. Gamillscheg, *Historische französische Syntax*, p. 589-591 ; A. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, 2^{de} éd., t. II, p. 59-62 et 165. J'ai tiré parti, outre des relevés de Tobler-Lommatzsch (ci-dessous : T-L), de ceux de Erich Müller, *Die Vergleichungssätze im Französischen*, Göttingen 1900, p. 117-126 ; et, en particulier, de Paul Jonas, *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français*, Bruxelles 1971 (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, XLV), chap. IV : *Aperçu sur les systèmes exprimant une variation proportionnelle*. « Il est... très probable — écrit M. Jonas, p. 318 — que, pour apporter une réponse satisfaisante à certaines questions, l'étude devrait prendre en considération une période plus vaste que celle de l'ancien français. » Pour sa part, il a touché assez rapidement les procédés dont nous parlons, sans se préoccuper des problèmes diachroniques. Ses classements, un peu mécaniques, ne sauraient nous satisfaire. — Cf. le compte rendu critique de Robert Martin, *Ro* 93 (1972), p. 276-280.

b) *com, (de) tant com, que.*

Enfin, on a l'articulant zéro dans la protase :

c) *plus... tant plus...*

2. Protase seule articulée, au moyen de *com, (de) tant com, quant, que, tant, qui* ' quand on '.

A l'instar du latin, ces systèmes admettent l'inversion des deux termes, c.-à-d. que l'apodose peut précéder la protase. D'autre part, dans l'ordre protase-apodose, la particule *et* peut intervenir comme marque de liaison (cf. plus bas).

3. Innovation, qui devait faire fortune : formule à termes corrélatifs égaux et à l'ordre fixe :

a) *plus... plus...*

b) *tant plus... tant plus...* ¹.

Exemples :

1. a) *Quant hom plus sert son creatur,
Tant vait diables plus entur.*

(Wace, *Vie S. Nicolas* 1161 ; *ap.* T-L, s. v. *plus*)

Mais cil est tant de li [sa belle-sœur] soupris
Quant plus le chastie et repret
Tant plus l'embrace et plus l'esprent.

(Gautier de Coinci, *Empeveris* 3022, éd. Kraemer ; *ap.* Jonas, p. 32)

b) *E cum plus ama Deu, tant fu il del rei pis.*

(S. Thomas 735 ; *ap.* T-L, qui donne trois autres exemples analogues tirés du même texte)

Tant est [le diable] *plus* lies *con plus* li [l'homme] fait mal ovreir.

(*Poème moral, ms. N*, 3218 ; *ap.* Jonas, p. 32)

De tant com el l'a mis *plus* halt,
Tant prant il aval *graignor* salt.

(*Eneas* 691 ; *ap.* Jonas, p. 35)

Que plus leur met entre leur mains,
Tant l'aimment il et prisent *mains*.

(Gautier de Coinci, *ap.* T-L)

1. On pourrait ranger sous ce chef aussi le tour *plus... tant plus...* (1, c).

Tant hairat il *plus* Deu *que plus* mal arat.
(*Poème moral* 3624 ; *ap.* Jonas, p. 32)

- c) *Miex* sont peü, *miex* sont norri,
Tant i a il *plus* porreture.
(Gautier de Coinci, *Misere...* 496 ; *ap.* Jonas, p. 37)

2. Lui [Satan] *que* aiude ? nu ls [les premiers chrétiens] *vencera* ;
Cum peis lor fai, il creisent *mais*.
(*Passion de Clermont* 498 ; *ap.* Jonas, p. 33)

Cum plus crut et munta Thomas *seculerment*,
Plus fu umles e quer, queus qu'il fust a la gent
(*S. Thomas, W* 331 ; *ap.* T-L, où de nombreux exemples de cette
formule)

Tant con li hon a *plus* apris
A delit et a joie vivre,
Plus le desvoie et *plus* l'enivre
Diaus, quant il l'a, que un autre home.
(*Ch. lyon* 3578 ; *ap.* T-L)

Kar *quant plus* est la chose amee,
Plus est grieve la deseeree
(*S. Alexis, R* 107 ; *ap.* T-L)

Quant plus muet len la boë, et ele *plus* put.
[*Var.* *Qui plus* remue la merde, *Qui plus* esmuet l'ordure (Morawski *lor-*
dure) ; *tant* elle *pl.* p.]
(Morawski, *Proverbes fr. antérieurs au XV^e s.*, 1757)

La pucelle... dist : « Sire, *de tant comme* vous me prisiez *miex*, devriez vous
mains faire chose qui me desplaist.
(*Laurin* 952 ; *ap.* Jonas, p. 34)

Ke plus i mes, et *plus* i pers.
(*Rencl. M* 20, 6 ; *ap.* T-L)

Quant (var. Tant) plus volentiers te rendras,
E plus tost a merci vendras.
(*Rose, L* 1887 ; *ap.* T-L)

Tant plus sera de noble afere
Plus sera douce et debonere.
(*La clef d'amors* 251 ; *ap.* Jonas, p. 36)

3. a) *Plus* tire, *plus* estraint li noux.
(*Ren. Suppl. S 301 ; ap. T-L*)

Plus as a faire, *plus* te couvient travailler.
[*Var. Que plus, Quant plus, Qui plus ; il te c. pl.*]
(*Proverbes Seneke, p. p. E. Ruhe, Anhang II, 4*)

- b) Quer tant *plus* ici demorrez
Tant plus aréz a eulz fort guerre
(*Comte d'Anjou 1810 ; ap. Jonas, p. 37*)

Tant plus a ochis de la gent mescreüe,
Tant plus li est avis que tous jors soit creüe.
(*Gaufr. 206 ; ap. T-L*)

Quar de tant *plus* ont de sergans,
Tant s'en font il assez *plus* grans.
(*Peler., V 1333 ; ap. T-L*)

Tant plusieurs, tant peieurs.
(*Morawski, o. c., 2300*)

En tout, une quinzaine de formules, compte non tenu de la présence facultative de la particule *et*, ni de l'ordre respectif des deux termes en corrélation. On notera en plus que l'élément (*de*) *tant* peut figurer dans l'un ou l'autre terme, et que d'autre part, il sert de renforçant à *com*. Son rôle est sans doute de faire ressortir le rapport quantitatif des deux termes en corrélation ¹.

Quelles sont, du point de vue synchronique, la hiérarchie et la chronologie relative de ces formules ? Et diachroniquement parlant, y a-t-il moyen de remonter à des origines latines ?

La première question supposerait des dépouillements plus étendus que ceux dont nous disposons. Il semble cependant que le type *com plus... plus...* soit à la fois le plus attesté et le plus ancien (depuis la *Passion de Clermont*).

A. Tobler écrit ² que l'on serait tenté de voir dans *que plus... plus...*, le lat. *quo plus...*, mais qu'en fait, il s'agit bien plutôt du *que* comparatif qui,

1. Cf. Jonas, *o. c.*, p. 322 ; Gamillscheg, *o. c.*, p. 591, expliquerait *tant com plus... tant plus...* par une contamination entre *com plus... (tant) plus...* et *quant plus... tant plus...*

2. *O. c.*, p. 59 sqq. — Cf. Gamillscheg, *o. c.*, p. 590 : *que plus*, devenu incompris, aurait été remplacé par *com plus*, hypothèse infirmée par la chronologie des données.

prenant la relève du lat. *quam* et *ut*, alterne avec *come* (ce dont il donne plusieurs exemples).

Cette manière de voir nous semble corroborée par la coexistence de *com plus... tant plus* et *que plus... tant plus* (ci-dessus, 1, b). Pour ce qui est de la formule à inversion (notre ex. du *Poème moral* : *Tant hairait il plus Dieu que plus mal arat*), elle annonce un tour moderne non symétrique : ' *Il haïra Dieu d'autant plus qu'il aura plus de mal* '.

Pour *quant plus... plus...*, Tobler propose ¹ comme point de départ la conjonction lat. *quando*, tout en admettant *quant plus... tant plus...* < lat. *quanto... tanto...*, en alléguant le fait que le neutre lat. *quantum* survit à peine en français. Or si cette hypothèse n'est guère soutenable diachroniquement ², au contraire synchroniquement, Tobler a vu juste, comme si souvent. En effet, que *quant plus...* fût senti par les sujets parlants comme une proposition temporelle-hypothétique, c'est ce qui est confirmé par les variantes de notre ex., Morawski, *Proverbes...* 1757 *Qui plus remue...*, *Qui plus esmuet...* où *qui* équivaut à ' quand on ', ' si l'on ' ³. D'ailleurs, on peut alléguer, comme parallèles, non seulement le prov. *on mais/on plus...* (proposition locale-hypothétique) ⁴, mais encore le plautinien *cum magis...* (ci-dessus).

Enfin, se trouve instituée, dès l'ancien français, la formule symétrique à la séquence fixe, toutefois, à ce qu'il paraît, plus fréquemment avec le renforçant *tant*. On notera tout particulièrement la construction nominale, exclue du français moderne : *Tant plusieurs, tant peieurs* (notre dernier ex. ; comme qui dirait en anglais : *The more the worse*). On peut en rapprocher afr. *ci — ci, ça — ça, puis — puis, auques — auques* et fr. mod. *(aus)sitôt — (aus)sitôt, moitié — moitié ; tant — tant, autant — autant ; ainsi (dit) ainsi (fait), tel (père) tel (fils)*, qui se substituent aux corrélations latines du type *tot — quot, ut — ita, talis — qualis* ⁵. Mais l'étude de ces substitutions est à faire, que nous sachions.

En ancien français apparaît aussi la particule *et* introduisant l'apodose

1. *O. c.*, p. 61.

2. Cf. Meyer-Lübke, Lerch et Gamillscheg, *l. c.*

3. *Qui* comme articulant de la comparaison proportionnelle semble avoir passé inaperçu. Les exemples de *qui plus... plus...* enregistrés par Tobler-Lommatzsch sont d'un ordre différent, le relatif marquant le sujet commun des deux propositions, par ex. *Cil qui plus puet, plus tost acort*.

4. Tobler, *o. c.*, p. 61.

5. Cf. Tobler, *o. c.*, p. 165 ; Sandfeld, *o. c.*, p. 451.

(exemples ci-dessus, sous n° 2). *Et* peut même précéder les deux propositions :

... cui ele la convoitise esprent et assaut,
Com (var. *Et*) il *plus* a, et *plus* li faut.
(Guill. d'A. 904 ; *ap.* T-L ; Tobler, *o. c.*, p. 62)

L'emploi de *et* dans la comparaison proportionnelle relève du phénomène qu'on a qualifié de para-hypotaxe, c.-à-d. liaison d'une subordonnée à la principale à l'aide d'une particule coordonnante. La para-hypotaxe est bien attestée, entre autres, en latin et dans les langues romanes, et généralement attribuée au besoin d'expressivité et d'équilibre phrastique ¹.

Quel est, au départ, le statut de la particule *et* introduisant le second terme en corrélation ? Sans doute peut-on en rapprocher le *et* d'insistance, notamment devant la principale qui suit une proposition comparative :

Trestot ainsi
Con tu l'as dit, et je l'otri.
(*Yvain*, 6652) ²

En tout cas, il ne s'agit pas d'un élément de remplissage, dépourvu de valeur propre. Un indice en ce sens — passé inaperçu, sauf erreur — est le fait que le *et* n'apparaît pas combiné avec *tant* en ancien français ³. Les deux particules devaient donc être quasi synonymes, à peu près = ' d'autant '.

1. Voir L. Sorrento, *Precedenti ed esempi del fenomeno di para-ipotassi nelle lingue neolatine* (Rendiconti del R. Istituto Lombardo di Scienze e Lettere, LXII, 1912, p. 449-463 et 481-496) ; profusion de matériaux ; la particule ainsi employée serait à la limite de l'adverbe et de la conjonction. — F. J. Tanqueray, *Et particule*, dans *Studies... presented to Prof. Mildred Pope*, p. 339-350 : *et* « sert à équilibrer et à articuler la phrase » [y compris la comparaison proportionnelle], ainsi qu'à lui conférer vivacité et emphase. — G. Antoine, *La coordination en français*, t. II, p. 870-874, voit dans le *et* un « authentique coordonnant dont l'effet est d'instituer un équilibre réclamé par la pensée entre les deux termes opposés... » ; à l'origine, il y aurait contamination entre tour subordonné et tour coordonné ; la particule aurait « une valeur presque adversative ». — Pour l'italien *più... e più* (et *più che... più*, en toscan vulgaire), voir G. Rohlf, *Grammatik der ital. Sprache*, t. III, § 796, qui attribue la particule au « Temperament lebhafter Erzählung ».

2. T-L, t. III, p. 1511.

3. En moyen français par contre les valeurs de ces adverbes s'étaient émoussées, cf. *Plus on drogue ce mal et tant plus il empire* (Régnier, *Sat.* 15, *ap.* Huguet, *Dict. de la langue fr. du XVI^e s.*, s. v. *tant* ; de même on trouve l'inversion insolite : *Il est plus altéré, plus il s'abreuve d'eux* (Aubigné, *Sonnets épigr.* 12 ; *ap.* Huguet, *ib.*).

IV. Note sur la période de transition.

Aux xv^e-xvi^e siècles, persistent, plus ou moins vivaces, les formules anciennes ; *tant plus... plus...* et surtout *tant plus... tant plus...* (ce dernier étant blâmé par Vaugelas et par le *Dictionnaire de l'Académie* de 1696, qui préconise *plus... plus...*) ont cours encore au xviii^e siècle et même aujourd'hui, dans la langue populaire ¹. On voit même surgir plusieurs innovations, toutes vouées à l'oubli ² : *de tant que... plus... de tant plus* (*Quinze joies de mariage*), *tant plus que... tant plus* (Monluc) ³, *tant plus que... plus...* (Jodelle, Le Roy), *d'autant que... plus... d'autant plus...* (Du Bellay, Rabelais, encore Corneille, *Cid* 1055), d'où au xvii^e siècle *d'autant plus que... d'autant plus...* (Molière, *Malade im.* II, 5), *d'autant plus que... plus* (Malherbe) et *d'autant plus... d'autant plus* (Descartes ; taxé de vieilli par le *Dictionnaire de l'Académie* de 1878).

En présence de pareils faits de langage, dira-t-on encore que... plus ça change, plus c'est la même chose ?

Helsinki.

Veikko VÄÄNÄNEN.

1. Sandfeld, *o. c.*, p. 451 ; Jonas, *o. c.*, p. 322, n. 10.

2. Huguet, *o. c.*, s. v. *plus* et *tant* ; Erich Müller, *l. c.*

3. Encore aujourd'hui dans la langue populaire, Sandfeld, *l. c.*